
Vendredi 21 juillet 2023

Présents : MOLINIÉ Romuald, OUVRARD François, BOUR Edith, DECAS Guy, GARRIGUES Florent, GIBAULT Magali, HAMON Martine, LARTIGUE Sylvain, LAURENS Florence et PARDES Jean-François

Excusés :

Procuration : de Bozoul-Rode Julien donnée à Martine Hamon.

Secrétaire de séance : Florence Laurens.

Ouverture de la séance : 18h

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de séance du 9 juin 2023

Approuvé à l'unanimité

2. Finances :

Proposition de financement par un prêt

Après avoir fait jouer la concurrence pour un prêt de 130 000 € et face à la hausse permanente des taux d'intérêts, le conseil municipal donne son accord à la proposition du Crédit Agricole pour un prêt sur 12 ans à 4,20%.

Subventions aux associations

En tant que membres du bureau de L'association « les Estivales », Florence Laurens et Martine Hamon ne prennent pas part au vote pour cette association. Proposition de subvention adoptée par les autres membres du CM.

Proposition de subventions de toutes les autres associations adoptées à l'unanimité
Cf tableau des subventions aux assos. proposées par la commission.

Adoption de la nomenclature M57 en 2024

Adoptée à l'unanimité

Mesure Pouvoir d'Achat Gouvernementale

Rejetée à l'unanimité

3. Désignation d'un Référent déontologie de l'élu local

Le Conseil Municipal retient le nom de Geneviève Lagarde parmi les 3 proposés par L'AMF46 en tant que référent déontologie de l'élu local.

4. SIAEP Lamothe Cassel : convention entretien appareil de défense incendie

Le Conseil Municipal donne délégation à la SAUR pour l'entretien de la borne à incendie de la commune pour un coût de 65€ tous les 2 ans.

5. Actualisation itinéraires de promenades et randonnées départementales

Adoptée à l'unanimité

6. Entreprise ENERPARC : avancée du projet

Le permis de construire du parc photovoltaïque sera déposé le 15 septembre prochain. Si accord du permis, une réunion publique sera organisée par ENERPARC et les élus.

7. Grand Cahors : relevé des principales délibérations

8. **Patrimoine** : finalisation régularisation parcelles Commune/Henry. La cession est évaluée à 1€

Questions diverses :

- *Mise à jour de convention de mise à disposition du mobilier de la salle des fêtes : le prêt de tables et chaises ou bancs reste gratuit pour les habitants de la commune, pour les associations de la commune et pour les communes voisines MAIS un chèque de caution de 500€ sera retenu au demandeur et quelque soit le nombre de matériel loué .*

- *Antenne relais : bornage du terrain réalisé.*

- *Un courrier sera adressé à M Blamberg Jeremy pour éliminer les branchages accumulés dans le fossé et sur la chaussée qui entravent la circulation dans la traversée du Mas de Guillaume.*

Fin de séance à 19h45.